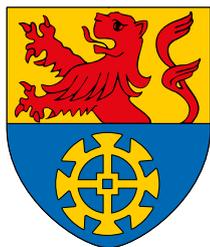


UFFHEIM



l'Echo

des *moulins*



N°9 JUILLET 2025

Edito



Chers concitoyens,

Voilà l'été qui s'annonce avec toutes ses réjouissances, beau temps, congés scolaires, vacances. Une des plus belles saisons de l'année qui permet à chacun de se ressourcer, se relâcher, reprendre des forces pour mieux regagner son travail, son école pour les plus jeunes. N'oublions pas de protéger les personnes les plus fragiles, nos aînés et nos tout-petits.

Journée citoyenne

Encore une fois, un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour cette « journée citoyenne » 2025. Prendre part à cette journée, donner de son temps, quel beau signe de fraternité dans ce monde individualiste. Aujourd'hui plus qu'hier, venir partager, soutenir notre collectivité, se retrouver après le labeur autour d'un petit repas permet de créer des liens sociaux et est une belle preuve de solidarité dans notre monde qui en manque tant.

Savoir-vivre ou incivilités

Une nouvelle fois, des fleurs ont été subtilisées dans nos bacs à fleurs ; honte aux voleurs qui ne respectent pas les biens de la collectivité et le travail des agents communaux qui se donnent de la peine pour embellir



**Journal d'informations municipales
de Uffheim • N°9 • Juillet 2025**

Directeur de la publication : André Ribstein

Comité de rédaction : Commission d'information

Crédit photos : Mairie d'Uffheim / Freepik

Conception et réalisation : Woopx (www.woopx.fr)
Petit-Landau 06 08 95 85 62

Imprimerie : Mack Imprimerie Oberhergheim

Tirage à 570 exemplaires

ISSN 3001-7068 (imprimé) ISSN 3001-9893 (en ligne)



Journée citoyenne du 24 mai 2025

notre beau village. Au premier semestre de l'année sont organisées des quêtes : vente de tulipes pour la recherche sur les leucémies et l'infarctus du myocarde ainsi que la Ligue contre le cancer. Une grande majorité des Uffheimois réserve aux quêteurs bénévoles, « en dehors du don », un très bon accueil ; il reste cependant une extrême minorité de personnes qui leur réserve un accueil méprisant voire insultant. Je rappelle que ces bénévoles donnent de leur temps pour une noble cause, pour des associations reconnues d'utilité publique ; on peut garder un minimum de respect à leur égard. Également le respect des voisins, la hauteur des haies, la hauteur des clôtures, l'excès de bruit, le nettoyage du trottoir font partie des règles du savoir-vivre ensemble.

Liberté pour Cécile Kohler

Vous avez certainement remarqué la banderole à côté de la mairie en faveur de l'otage Cécile Kohler.



L'association des maires du Haut-Rhin a organisé une opération de soutien à Cécile Kohler, originaire de Sultz, emprisonnée en Iran depuis près de trois ans, en distribuant une cinquantaine de banderoles à accrocher dans des communes. Comme une grande partie des maires du Haut-Rhin, la commune d'Uffheim s'associe à ce geste de soutien face à l'horrible souffrance endurée par Cécile Kohler et son compagnon Jacques Paris. Les conditions de détention de Cécile et Jacques demeurent extrêmement alarmantes : enfermés dans une cellule exigüe, éclairée en continu, sans lit ni mobilier, ils dorment sur des couvertures. Leur accès à la lumière du jour est strictement limité à deux ou trois sorties hebdomadaires de trente minutes dans une cour étroite. Espérons que Cécile et son compagnon retrouvent bientôt leur liberté.

Jumelage avec Bourriot-Bergonce

Cette année, nous avons à nouveau le plaisir d'accueillir nos amis Landais de Bourriot-Bergonce pour le renouvellement du Serment de jumelage. Un moment important pour Uffheim et Bourriot-Bergonce à l'occasion des 80 ans de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale. Ces festivités auront lieu du 1^{er} au 4 août 2025. La distribution du programme est prévue par la municipalité. Tâchons de les accueillir comme il se doit en mémoire de cette sombre époque de l'histoire de nos villages respectifs.

Durant cet été, un bon nombre de manifestations auront lieu. N'hésitez pas à vous y rendre pour soutenir et rencontrer nos associations et nos concitoyens, rien de meilleur pour la cohésion sociale. Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors de l'un ou l'autre de ces événements dans notre commune.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances en famille. Que ces moments de repos vous apportent toute l'énergie nécessaire pour reprendre le travail du bon pied ! Passez un bel été et profitez de ces belles vacances pour refaire le plein d'énergie. Faites bonne route !

Votre maire, André Ribstein

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.uffheim.fr

// Saint-Louis Agglomération : PFAS dans l'eau potable



Origine des PFAS

La présence de substances per ou poly-fluoroalkyles (PFAS) a été mise en évidence dans certains captages ou réseaux d'eau potable en France, y compris en GE (système de traitement des eaux). Les PFAS, appelés aussi polluants éternels, sont une large famille de plusieurs milliers de composés chimiques, très persistants, largement répandus dans l'environnement. La présence de PFAS dans les EDCH (eaux destinées à la consommation humaine) peut provenir de rejets de station d'épuration, de rejets industriels ou encore de contaminations par des mousses anti-feux utilisées lors d'incendies ou de sites d'exercices incendies (à proximité d'aéroports, de dépôts hydrocarbures, etc.).

Depuis 2023, les premières analyses montrent des traces de PFAS dans quatre captages autour de Saint-Louis. Ces quatre captages montrent un seuil au-dessus des 0.1 mg/l de la somme de 20 PFAS.

Un puits plus contributif que les autres a été arrêté (puits de l'aéroport). Une optimisation des différentes ressources a été mise en place afin de diluer la concentration au robinet du consommateur sans toutefois permettre un retour à la conformité.

Suite à l'arrêté du Préfet du 25 avril 2025, une mesure de précaution sanitaire visant à interdire l'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation de biberons pour les personnes sensibles habitant dans 11 communes de Saint-Louis Agglomération est en place.

Les 11 communes concernées sont : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf. Les 29 autres communes ne sont pas concernées car leur alimentation en eau potable provient d'autres puits non impactés par les PFAS.

Les personnes concernées seront remboursées pour l'achat d'eau en bouteilles.

Uffheim n'est pas concerné par cette pollution puisque notre distribution n'est pas sur le même réseau (le puits se trouve dans la forêt de la Hardt).

Action mise en œuvre par Saint-Louis Agglomération pour rétablir, au plus tard au 31 décembre 2025, la conformité de l'eau distribuée :

- A court terme, des unités mobiles de traitement (UMT) de l'eau avec Charbon Actif en Grains (CAG) seront mises en place sur les différents sites impactés (puits de Bartenheim, puits de Hésingue, champ captant de Saint-Louis Neuweg).
- Parallèlement, des stations de traitement dédiées à l'élimination des PFAS seront construites sur les mêmes sites, à moyen terme, à échéance 2027.



Ces opérations représentent un coût global d'investissement de **20 millions d'€ HT** (6,5 millions d'€ HT pour les UMT et jusqu'à 13,5 millions d'€ HT pour les usines) et **600 000 € HT/an** de fonctionnement pour les usines.



Où trouve-t-on ces Polluants Eternels ?

Vêtements imperméables, peinture, produits de beauté, produits de soins, médicaments, ustensiles de cuisine (revêtement antiadhésif), emballages alimentaires (boîtes à pizzas, fast-food, ...), pesticides, meubles résistants aux taches, produits de nettoyage et antitaches, emballage pour micro-ondes, électronique et d'autres.

C'est pour cela qu'on peut retrouver des traces de PFAS dans le sang de personnes qui ne sont pas impactées par la consommation de l'eau incriminée.



// Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Le centre de gestion a été mandaté pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance afin de garantir la protection sociale complémentaire (PSC) des agents. L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Centre de Gestion 68 a lancé un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance. À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou non à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion 68.

// Mise en place des tickets restaurant

Le conseil municipal a mis en place l'octroi de tickets restaurant au profit des agents. Cette action gratifiante pour les agents contribue à une amélioration sensible du pouvoir d'achat des agents publics.

// Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin

Une première Convention Territoriale Globale (CTG), portée par Saint-Louis Agglomération et contractualisée pour la période de 2021 à 2024, a permis de renforcer le projet de territoire dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance Jeunesse et de la Parentalité. La CTG est une convention partenariale fixant la feuille de route territoriale pluriannuelle, permettant aux acteurs locaux de travailler en transversalité et d'apporter des solutions concrètes aux besoins collectifs de la population. Elle est directement liée à la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et au Schéma Alsacien de Services aux Familles. Le bilan de la première convention, jugé très positif, a permis d'initier de nouvelles dynamiques, telles que la mise en lignes de ressources numériques et de premières actions dynamisantes sur le territoire. Afin de poursuivre la

démarche, il convient de signer une nouvelle convention entre la CAF du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération ainsi qu'avec ses communes membres, selon la répartition des compétences adoptées sur le territoire. Ce nouveau contrat portera sur les thématiques figurant déjà dans la première convention avec un développement de deux nouveaux axes : l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Cette démarche a été réalisée selon un diagnostic de territoire partagé entre la CAF, les acteurs sociaux éducatifs et les premiers éléments de bilan de la première CTG. Elle a été conduite par différents groupes de travail qui se sont réunis et ont élaboré les futurs axes de travail. La CTG considère le territoire à l'échelle de l'Agglomération, mais elle a vocation à intégrer l'ensemble des collectivités qui ont conservé des compétences propres.

Le renouvellement de cette convention devra formaliser l'engagement entre l'ensemble des collectivités du territoire et la CAF du Haut-Rhin. Elle a été signée par Saint-Louis Agglomération et les 40 communes membres de l'Agglomération le 21 mars 2025. Le déploiement de la Convention Territoriale Globale s'étend de mars 2025 à décembre 2029.

// Achat de terrain - Suttergasse

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Suttergasse, les travaux de voirie nécessitent l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section 2 n°409/153 d'une superficie de 0.06 are et 411/154 d'une superficie de 0.07 are au prix de 897 €.
- Section 2 n°405/153 d'une superficie de 0.08 are au prix de 552 €.
- Section 2 n°407/153 d'une superficie de 0.10 are au prix de 690 €.

// Enfouissement des réseaux d'Orange dans la rue Suttergasse

Dans le cadre des travaux de la rue Suttergasse, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens et des équipements de communications électroniques d'Orange.

La commune envisage de réaliser ces travaux au 2^{ème} semestre 2025.

Les réseaux aériens de communications électroniques appartenant à Orange, il est nécessaire de signer une convention afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de dissimulation des réseaux aériens existants Rue Suttergasse.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention par Monsieur le Maire.

.../...

// Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

Conformément à la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, il est créé un emploi permanent de secrétaire général de mairie en lieu et place de celui de secrétaire de mairie.

// Village ambassadeur du don d'organes

La Commune d'Uffheim a décidé de signer la charte « Village ambassadeur du don d'organes » avec le collectif Greffes +.

Greffes + est un collectif d'associations, de fédérations, de fondation, confronté aux sujets délicats que sont le don d'organes et la greffe.

Afin de faire connaître leurs actions et de sensibiliser à ce sujet, le collectif Greffes + propose aux communes de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes ».

Cela consiste en l'apposition d'un panneau à chaque entrée d'agglomération pour inciter les citoyens à réfléchir à

ce sujet, mais aussi de promouvoir des événements en lien avec le don d'organes et les greffes.

Les panneaux sont à la charge de la commune et le coût s'élève à 100 €/panneau.

// Jury d'Assises pour l'année 2026

La Commune d'Uffheim est chargée du tirage au sort des jurés d'assises pour les communes de Waltenheim et Uffheim. En présence d'un représentant de la commune de Waltenheim, les personnes suivantes ont été tirées au sort : Monsieur Jérémy Derréveaux pour Waltenheim et Madame Priscillia Charpentier et Monsieur Axel Goepfert pour Uffheim.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est consultable sur le site www.uffheim.fr

BUDGET SUBVENTIONS ET TARIFS

➤ SUBVENTIONS ACCORDÉES

- Amis des Landes 31 €
- Société d'Histoire de la Hochkirch 100 €
- Ecole primaire : Usep les lions sect. sportive 48,10 €
- Ecole primaire - Budget annuel 8 030 €
- GAS (CE des employés) 450 €
- Musique - Subv. exceptionnelle 1 500 €
- Jeunes licenciés FCU 250 €
- FCU - Subvention pour Engrais Terrain 2 133 €
- Ligue contre le cancer 40 €
- Prévention routière 15 €
- Groupe Folklorique les 3 Lys 200 €
- UDSP 320 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers 100 €
- Ecole primaire - voyage scolaire 2 000 €

soit un total de 15 217,10 €

➤ BUDGET SCOLAIRE

Il s'élève à 8 030 € pour l'année 2025.

Location	Uffheim	Extérieur
GRANDE SALLE		
Grande salle + cuisine + vaisselle + nettoyage & entretien	370€	570€
Frais d'énergie (période du 1/10 au 31/03)	75€	75€
Manifestation d'1 journée, location d'1 journée + nettoyage & entretien	230€	290€
Frais d'énergie (période du 1/10 au 31/03)	75€	75€
Prix pour les associations locales, selon délibération + nettoyage & entretien	155€	Néant
Frais d'énergie (période du 1/10 au 31/03)	75€	
PETITE SALLE		
Petite salle + cuisine + vaisselle + nettoyage & entretien	190€	290€
Frais d'énergie (période du 1/10 au 31/03)	30€	30€
Apéro décès	70€	100€
Petite salle : réunion - pas plus de 4h d'occupation	50€	80€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2025 prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes à 1 779 557,37 €.

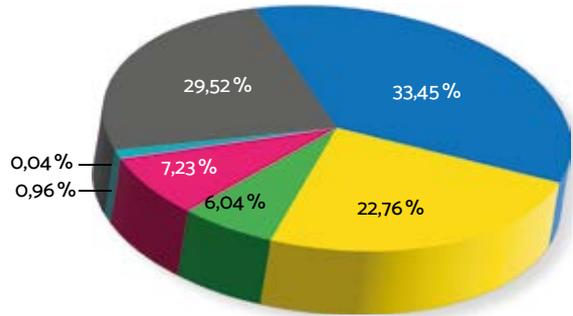
Les dépenses comprennent :

- Les charges à caractère général (électricité, gaz, téléphone, entretien des bâtiments, voies et réseaux, assurances...) : **595 259,52 €**
- Les charges de personnel : **405 000 €**
- Les atténuations de produits (dégrèvements accordés et reversement à l'Etat) : **107 700 €**
- Charges diverses (subventions et contributions diverses) : **128 617,10 €**
- Charges financières et exceptionnelles (règlement des intérêts des prêts et annulation de titres émis) : **17 000 €**
- Dotation aux provisions : **711 €**
- Virement à la section d'investissement : **525 269,75 €**

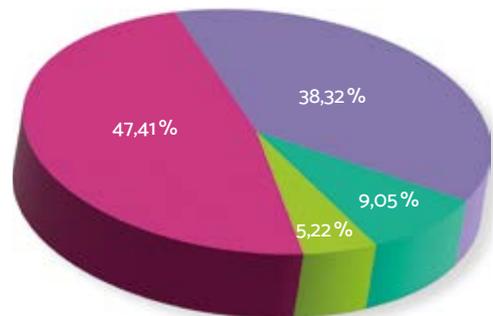
Les recettes comprennent :

- Les impôts et taxes : **682 000 €**
- Les dotations et subventions : **161 000 €**
- Les produits de gestion courante, atténuation de charges, produits des services et exceptionnels : **92 859 €**
- Résultat 2024 : **843 698,37 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES



SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- Foncier bâti : 28,43%
- Foncier non bâti : 79,24%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,08%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2025 prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes à 811 700 €.

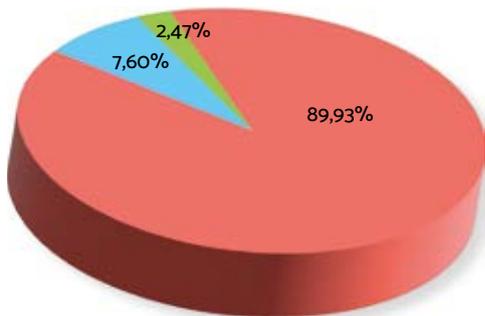
Les dépenses comprennent :

- Les acquisitions de matériels et études : **20 000 €**
- Les travaux : **730 000 €**
- Le remboursement de la dette et charges exceptionnelles : **61 700 €**

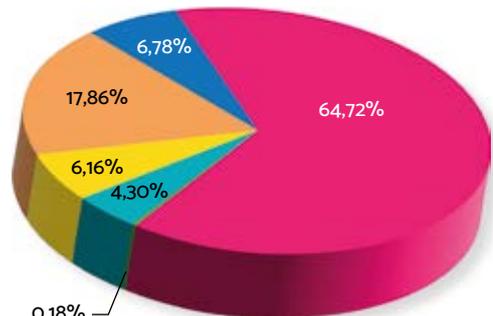
Les recettes comprennent :

- Les subventions liées aux travaux : **145 000 €**
- Remboursement de la TVA : **55 000 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **525 269,75 €**
- Emprunts : **1 500 €**
- Résultat 2024 : **34 930,25 €**
- Taxe d'aménagement : **50 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES



SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES



➤ BÂTIMENTS COMMUNAUX

Extincteurs

Après contrôle, 30 extincteurs de plus de 10 ans ont été remplacés dans différents bâtiments communaux pour un montant de 4 277,12 €.

Maison des Associations

Des travaux de mise aux normes de l'alarme incendie ainsi que l'ajout de voyants lumineux dans les sanitaires ont été réalisés par l'entreprise Fred'Elec pour un montant de 4 801,10 €.

Ces travaux font suite aux prescriptions de la commission de sécurité.

➤ MATÉRIEL

Service technique

Une débroussailleuse a été achetée pour le service technique pour un montant de 1 087,28 €.



Service administratif

Les ordinateurs du secrétariat ont été remplacés pour un montant de 3548,40 € comprenant l'unité centrale et les logiciels.

Une sono portable a également été achetée pour un montant de 779,00 €.

Système de vidéoprotection

Un nouveau système de vidéoprotection a été installé au niveau de la Maison des Associations, de l'atelier communal, en direction des bennes et de la Place du Sabotier ainsi que vers la rue du 20 Novembre.



Cette installation d'un montant de 14 286,00 € comprend 4 caméras, 1 enregistreur et 1 caméra de lecture de plaque d'immatriculation.

Les anciennes caméras ont été installées au stade de football.

➤ CIMETIÈRE

Création d'un site cinéraire : colombarium et jardin du souvenir

Le conseil municipal a décidé la création d'un site cinéraire au cimetière comprenant un colombarium et un jardin du souvenir.

Les 2 éléments ont été acquis auprès de l'entreprise Le Granit à Héisingue pour un montant de 6 714,70 € HT pour le colombarium et 5 956,00 € HT pour le puits de dispersion et la stèle du jardin du souvenir.

Les cases pourront être concédées pour une durée renouvelable de 30 ans au tarif de 1 500 €. Elles pourront accueillir 2 urnes. Les plaques indiquant le nom, prénom et les années de naissance et de décès du défunt seront fournies et gravées par la commune (service compris dans le tarif).

Le choix de l'emplacement de la concession incombe au Maire, il n'est pas possible de choisir son emplacement.

Concernant le fleurissement, les dépôts de fleurs naturelles en pot et objets ne sont autorisés que le jour de la cérémonie, qu'en partie basse et au pied du colombarium uniquement pendant le temps du fleurissement.

Tous autres objets et attributs funéraires ne pourront être placés qu'après autorisation du maire.

Concernant la dispersion de cendres au jardin du souvenir, il est libre et gratuit mais sous réserve d'une demande d'autorisation auprès du maire.

L'identité des défunts sera inscrite dans un registre à la mairie.



Colombarium

➤ TRAVAUX PAYSAGERS

Coupe d'arbres

Pour des raisons de sécurité, une coupe des arbres devenus menaçant au bord du chemin vers la casemate a été nécessaire. En effet, après de nombreuses chutes et déracinements d'arbres sur la partie communale du chemin rural dit « Schlitweg » menant au Mémorial Maginot, une coupe s'est avérée indispensable pour assurer la sécurité des usagers.



Chemin rural

Elagage

Des travaux d'élagage dans la rue du 20 Novembre, rue de la Liberté et rue d'Altkirch (vers Waltenheim) ont été entrepris le mois de mai dernier. Une partie a été réalisée en propre régie.



Rue du 20 Novembre



Rue d'Altkirch

Réfection de chaussées

Des travaux de réfection provisoire dans la partie très dégradée de la rue du Moulin ont été réalisés : un reprofilage sans purge ainsi que la pose d'enrobés sur une surface de 190 m², le tout pour un montant de 6 615,66 € TTC.



Rue du Moulin

Au niveau du chemin de la rue de la Liberté (au Kaempfenrain), sur la partie en zone constructible d'une surface de 110 m², un reprofilage avec purge, mise à niveau des tampons d'assainissement et pose d'un tapis d'enrobé ont été réalisés. Le montant des travaux s'élève à 22 266,00 € TTC.



Rue de la Liberté



Rue de la Liberté

.../...

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Notification
Sandra et Vincent Carabetta	Pergola bioclimatique et clôture	1 rue des Prés	Accordé
Murat Macit	Construction d'une piscine et modification de la surface de l'unité foncière	8 rue du Ruisseau	Refusé
Abraham Salva	Création d'une terrasse	7 E rue du 20 Novembre	Accordé
Thierry Muller	Panneaux photovoltaïques sur toit hangar agricole	Lieu-dit Zaessmaettlen	Accordé

➤ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Notification
Didier Goepfert	Pergola bioclimatique	36 rue du Général Béthouard	Accordé
Thomas Pesseux	Piscine	11 Muehlweg	Refusé
René Frey	Carport	10 allée des Acacias	Accordé
Sylvie Lehmann	Ajout d'une porte-fenêtre	38 rue du Général Béthouard	Accordé
Alexandra Brito	Pergola bioclimatique	2 rue des Prés	Refusé
Gilbert Enderlin	Clôture	22 allée des Pommiers	Accordé
Cindy Sexto	Panneaux photovoltaïques, clôture et piscine	7 D rue du 20 Novembre	Accordé
Thierry Muller	Panneaux photovoltaïques sur toit hangar agricole	Lieu-dit Zaessmaettlen	Refusé
Alexandre Siess et Laetitia Blenny	Clôture	1 allée des Coteaux	Accordé
Kévin Gasser	Clôture	3 D rue du 20 Novembre	En cours d'instruction
Kévin Gasser	Pergola	3 D rue du 20 Novembre	En cours d'instruction
Thierry Weber	Piscine	2 rue Brunnstube	En cours d'instruction
Nicolas Da Rocha	Panneaux photovoltaïques	2 C allée des Acacias	Accordé
Véronique Stark-Rogel	Division de terrain en vue de construire	Rue Bifang	Accordé
Dominique Guenin	Clôture et portail	4 rue d'Altkirch	Accordé
Frank Christnacher	Abri de jardin	11 rue de la Fontaine	En cours d'instruction
Estelle Leiber	Clôture et abri de jardin	18 rue du Ruisseau	En cours d'instruction



Le spectacle de l'école raconté par la classe de Ce2- Cm1-Cm2

Le 25 avril, l'école d'Uffheim s'apprête à présenter son spectacle. Le thème de cette année était les paysages.

Il y avait à peu près 250 personnes. Une petite nouveauté cette année : les parents ont dû répondre à des devinettes lues par les CM2, puis place au karaoké.

Les maternelles ont commencé. Ils étaient divisés en 2 groupes : l'un représentait la montagne et l'autre la plage. Les maternelles qui dansaient sur la montagne portaient des accessoires de ski. Le groupe plage portait des colliers de fleurs, des shorts et des jupettes hawaïennes.

Les Cp-Ce1-Ce2 étaient aussi divisés en 2 groupes (la mer et la banquise). Ils portaient des chapeaux en forme de pingouins. La mer déchaînée a embarqué quelques pirates sur les flots.

Sur le thème de la savane, les Cm portaient des colliers Massai. Ils ont dansé avec des pompons.

Nous nous sommes tous retrouvés sur scène pour le chant final. Ce qui était vraiment chouette, c'est que la salle entière a dansé et chanté sur notre danse finale.

Félicitations à tous les élèves qui ont bravé le stress et la peur et sont montés sur scène dans la joie et la bonne humeur. Quelle belle expérience !



Quiberon nous voilà !

MERCI aux parents qui ont lancé les différentes actions pour faire diminuer le coût de notre séjour. Quiberon a accueilli les élèves des classes élémentaires. Merci à vous, toutes les personnes du village qui ont passé commandes, ont participé à la tombola, sont passées faire un petit coucou lors des différents stands tenus par des parents volontaires et dynamiques. Toutes ces actions ont permis de récolter une belle somme.



Un petit champion en herbe !

Lors de la journée de validation à l'attestation de première éducation à la route, Aaron, élève de Cm2, a validé l'épreuve théorique avec un 20/20. Il a également brillé lors des épreuves pratiques. Cela lui a valu d'être sélectionné pour une rencontre départementale !

Bravo à toi Aaron !



L'île au péri

Petites mains et grands projets !

SEMAINE DE NOËL

L'année 2024 s'est terminée par une semaine festive partagée avec les familles, juste avant les fêtes de fin d'année. Nous avons donc ouvert le périscolaire aux parents tous les soirs d'une semaine pour qu'ils partagent avec nous des activités. Nous avons proposé des goûters

ludiques dans la thématique de Noël, confectionnés par l'équipe ou par les enfants. Nous avons également préparé et mis en place des ateliers tournants sur la thématique de Noël que les enfants ont pu partager avec leurs parents, chacun à son rythme. Une belle semaine de partage !



ALSH HIVER

Durant les vacances d'hiver 2025, nous avons voyagé à travers le monde de Disney. Le périscolaire s'est métamorphosé pour laisser place à 3 univers :

- le monde marin faisant référence à Nemo ou encore à La petite sirène,
- le monde de la ville faisant référence à Ratatouille ou encore Peter Pan,
- et enfin l'univers de la forêt et des châteaux faisant référence à Cendrillon, Blanche Neige, ou Bambi, ...



.../...

Durant cette semaine de vacances, nous avons cuisiné avec Ratatouille, chanté les génériques des dessins animés, participé à des parcours sportifs et à des ateliers tournants, fait la chasse aux méchantes, découvert des jeux de société. Nous nous sommes également rendus au Movinpark à Cernay pour faire des acrobaties comme les supers héros de nos dessins animés !



ALSH PRINTEMPS

Durant les vacances de printemps, nous avons pu découvrir l'univers de Willy Wonka et sa célèbre chocolaterie ! Nous avons décoré l'entrée du périscolaire telle l'entrée dans la chocolaterie de Willy Wonka : tapis rouge, ambiance ancienne usine, grosses tablettes de chocolat, ...

Durant cette semaine de vacances, les enfants ont pu participer à une chasse aux tickets d'or, à des jeux sportifs et de motricité autour du chocolat mais aussi à beaucoup d'ateliers cuisine ; les enfants ont découvert plusieurs recettes qu'ils ont confectionné pour les goûters.

Nous avons été accueillis par la chocolaterie Schueller à Sierentz : le chef nous a montré comment réaliser des moulages en chocolat tout en nous expliquant l'importance du tempérage. Nous avons dégusté plusieurs types de chocolats et le chef nous a également expliqué comment réaliser des pains au chocolat.

Les enfants étaient ravis de cette découverte et nous remercions encore une fois toute l'équipe pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé. Nous avons également axé cette semaine sur le lien intergénérationnel comme celui présent dans le film. Nous avons mené des animations autour des grands-parents et avons reçu au



périscolaire 4 grands-mères de l'association de musique du village qui sont venues confectionner des gâteaux avec les enfants.

Puis, les enfants avaient préparé des questions à leur poser sur leur enfance ; nous avons fini l'après-midi autour d'un goûter tous ensemble.

Un réel moment d'échange et de partage pour tous.

ALSH ÉTÉ

Le 20 juin a eu lieu la fête de fin d'année du périscolaire. Pour l'occasion, nous avons créé un jeu de piste dans tout le village à destination des familles. Cette soirée n'ayant pas encore eu lieu à l'heure de la rédaction du bulletin, je vous raconterai cette soirée dans le prochain Echo des Moulins !

Cet été, la thématique de l'alsh est : Fort Boyard ! Un été riche en aventures et défis à venir ! Il est prévu que les enfants visitent la citadelle de Belfort, les remparts de Neuf-Brisach ou bien encore partent à l'aventure avec une journée accrobranche !



Bel été à tous, au plaisir de retrouver les 14 nouvelles petites sections inscrites au périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire !

FC Uffheim

Bilan de la saison sportive et festive



DOMAINE SPORTIF

Les championnats se sont achevés le 25 mai.

- L'équipe 1 en D1 se classe à la 4^{ème} place.
- L'équipe 2 en D4 termine à la 7^{ème} place.
- L'équipe 3 en D7 maintien, quant à elle, se positionne à la 3^{ème} place.
- Les jeunes de l'EJPS : l'équipe U18R2 finit champion de son groupe et jouera la saison prochaine en U19R1.
- Les U7 et U9 ont participé à divers plateaux et ils finissent leurs entraînements fin juin.

CARPES FRITES

Notre repas carpes frites du vendredi Saint fût une réussite. Les convives ont apprécié cette journée festive.



TOURNOIS VILLAGEOIS

Après une météo mitigée durant le mois de mai, le soleil était au rendez-vous pour notre traditionnel tournoi villageois du 29 mai. 24 équipes se sont affrontées dans un bon état d'esprit. La majorité des participants a joué le jeu du déguisement.



Club de Gymnastique d'Entretien pour Tous

En 2024/2025, le Club de Gym d'Entretien pour Tous a lancé un nouveau cours : le L.I.A. (Low Impact Aerobic). Proposé dès janvier 2025, après deux séances découvertes, ce cours cardio de 45 minutes mêle mouvements d'aérobic et chorégraphie sur des musiques variées (actuelles, disco, latino...). Le groupe du mercredi compte une dizaine de participants. Rejoignez-nous !

Rendez-vous le mercredi soir vers 18h30/18h45 à la Maison des Associations.

Témoignage d'un membre : « Nathalia est très gentille et le cours est super. Ces cours nous plaisent, les séances sont dynamiques, "mouvmentées" et à la portée de tous (précise une dame ayant des problèmes de cœur). Nous bougeons en dansant sur une musique chouette et d'ambiance. »

De plus, une activité physique d'entretien associant du renforcement musculaire, des abdos-fessiers, des squats... voire du body art ou de la relaxation est proposée dans le cours de fitness du **mercredi de 19h30 à 20h30**.



Nos autres cours :

A la Maison des Associations Uffheim :

- **Lundi 19 – 20 h : Fit forme (fitness)**

Dans le Dojo (au-dessus du dépôt des Sapeurs-Pompiers) :

- **Judi 16h15 – 17h15 : Seniors actifs**
- **Judi 17h30 – 18h30 : Pilates débutants**
- **Judi 18h30 – 19h30 : Pilates avancés**

Vous êtes intéressé(e) par un cours, n'hésitez pas à venir à la rentrée (mi-septembre) faire une séance d'essai.

☎ Evelyne Weber, Présidente : 06 88 99 29 76

✉ 3 rue de la Libération 68510 GEISPITZEN

📧 gym.uffheim@laposte.net

en avant-PREMIÈRE

Les 3 juillet et 27 août, dans le cadre de l'action « 1 jour 1 activité » proposée par le Comité Territorial Sports pour Tous Alsace, vous pourrez venir tester le L.I.A. à la Maison des Associations à partir de 18h30.

➔ **Inscription sans engagement !**

Mémorial Maginot



L'association Mémorial Maginot a sécurisé la casemate de Haselberg qui était à l'abandon depuis quelques années. Un petit défrichage a été réalisé ainsi qu'un nettoyage intérieur.

Elle n'a pas pour vocation à être restaurée mais restera dans le circuit de balade vers la casemate de chemin creux.

Malheureusement, en quelques semaines, il y a déjà eu une effraction, une tentative d'effraction et du matériel a été volé.

Les caméras n'étaient pas très nettes mais nous avons clairement pu apercevoir de jeunes gens à vélo sur les photos. Nous précisons cependant qu'il n'y a plus de matériel sensible et de valeur à l'intérieur.

De plus, l'association organise du 11 au 14 juillet son traditionnel camp du souvenir. Cette année, un char d'assaut allemand devrait être de nouveau présent. Nous confirmerons cela sur notre site internet en temps réel (www.uffheim3945.com). Vous y retrouverez également le programme de l'édition 2025 ainsi que toutes les informations dont vous aurez besoin.

➔ **À noter :** les portes de la Casemate sont ouvertes tous les premiers dimanches de chaque mois de 10h à 18h, lors des journées du patrimoine et de la nuit des musées.



Une belle saison riche en actualités pour le club des Arts Martiaux Uffheim

SECTION FULL CONTACT

(boxe américaine pieds poings)

Une vingtaine d'élèves se retrouve régulièrement aux cours du lundi et du **mercredi soir de 19h à 20h30**.

Nous comptons dans nos rangs, en la personne de **Lionel Capel**, un nouvel entraîneur diplômé par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. Félicitations à Lionel !

Pour cette nouvelle saison, le club a fait l'acquisition de T-shirts aux mentions du Club et des disciplines des Arts Martiaux d'Uffheim.



Contact :

☎ Thierry Rees : 06 87 64 45 44

☎ Lionel Capel : 06 24 28 82 01



3 instructeurs diplômés

- Thierry Rees, 5^{ème} dan
- Frédéric Ragona, 3^{ème} dan
- Lionel Capel, 1^{ère} dan

SECTION KARATÉ TRADITIONNEL

Une trentaine d'enfants se retrouve pour les cours du **mardi** répartis en deux sections, de **19h à 20h et de 20h à 21h**.

Les ados et adultes se retrouvent quant à eux les vendredis de 19h30 à 21h.

4 instructeurs diplômés

- Roger Zinniger, 2^{ème} dan, également Président du club
- Vincent Muller, 2^{ème} dan et coach national
- Fabien Muller, 1^{er} dan
- Jean-Claude Schweitzer, 1^{er} dan

Contact :

☎ Roger Zinniger 06 46 53 11 89

☎ Vincent Muller 07 71 26 56 13

Deux élèves ont particulièrement brillé cette saison en Karaté combat :

Stella Ferry :

En catégorie benjamine, Stella a terminé 3^{ème} au championnat Grand-Est. Elle a ainsi été qualifiée pour les Championnats de France à Verquin (Nord), où elle est allée jusqu'en quart de finale.



Roméo Ferry :

Dans la catégorie poussin, Roméo a terminé 1^{er} au championnat du Haut-Rhin.



Félicitations à nos champions !

Photo des champions accompagnés de leurs coaches au championnat de France à Verquin



Quand la musique rassemble ! Une année vibrante pour Musique Espérance

CONCERT « DANS LES COULISSES DU TROMBONE »

Samedi 8 mars, au temple Saint Etienne de Mulhouse

La musique Espérance d'Uffheim, des musiciens de l'harmonie municipale de Samoëns (Haute-Savoie) et les solistes trombonistes (Benjamin Martichon, Antonio Nuciforo, Richard Thomann, Benjamin Vuadens et Laurent Weisbeck) ont présenté un concert dédié au trombone. Des œuvres de Bert Appermont, Markus Götz, Jean Pierre Haeck, Steevie Wonder, et une composition originale de Laurent Weisbeck créée pour l'occasion et intitulée « De l'Alsace à la Savoie » ont été interprétées. Ce fût un immense plaisir pour les musiciens de jouer dans un grand ensemble et pour le public d'apprécier le trombone dans différentes configurations (solistes et orchestre, quatuor solos, etc.).

EGLISE DE samoëns

Samedi 22 mars, en Haute-Savoie



Les musiciens de la musique Espérance d'Uffheim ont fait le déplacement à Samoëns pour participer au concert de la Musique Municipale de Samoëns. Ce concert unique a mêlé des pièces en quatuor et des morceaux où l'harmonie a accompagné les solistes (Benjamin Martichon, Antonio Nuciforo, Richard Thomann, Benjamin Vuadens et Laurent Weisbeck). Une composition originale de Laurent Weisbeck, intitulée « De l'Alsace à la Savoie », a été interprétée en l'honneur des liens d'amitié unissant les deux harmonies.

FESTIVAL CANTONAL

Vendredi 23 mai, à Buschwiller

Participation au 85^{ème} festival cantonal du groupement de musiques des Trois frontières. Ce festival a été organisé par la musique Liberté de Buschwiller pour son 125^{ème} anniversaire. Les 14 musiques des anciens cantons de Sierentz et Huningue se sont produites sur les soirées des 23 et 24 mai. Un grand moment convivial avec la grande famille des musiciens du pays des Trois frontières.

CONCERT « NOTES ESTIVALES »

Dimanche 29 juin, à 17h à l'église Saint Michel d'Uffheim

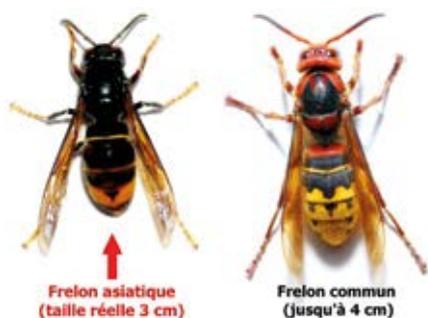
Ce concert a été imaginé comme un lever de soleil sur l'été.

Avec des notes de voyages (Colorado), de chansons (Elvis, Cloclo, etc), en passant par une séance de cinéma plein air (Robin des bois) ainsi que des fêtes de village (Fäascht-bankler), le public présent gardera de ce concert - tout comme de cet été qui s'annonce - des souvenirs inoubliables !

FRELON ASIATIQUE : UN DANGER POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SÉCURITÉ

Comment l'identifier ?

Le frelon asiatique mesure environ 3 cm, avec un thorax et un abdomen noirs marqués de bandes oranges, et des pattes jaunes. À ne pas confondre avec le frelon européen.



Reconnaître les nids ?

Le nid primaire : petit, de moins de 10 cm de diamètre, souvent sous les appentis ou dans les garages jusqu'à juin. Il peut être détruit le soir avec une bombe insecticide ou mis en sac prudemment, écrasé ou mis au congélateur 48 heures pour tuer les quelques frelons qu'il abrite.

Le nid secondaire : beaucoup plus grand, parfois d'un mètre de diamètre, souvent en hauteur (arbres, bâtiments). Il comporte une seule entrée latérale. Sa destruction est dangereuse et doit être confiée à des professionnels.

Que faire face à un nid ?

- ⚠ Garder vos distances, ne tenter pas de l'éliminer vous-même.
- ⚠ Signaler sa présence à la Mairie ou à la Brigade Verte du secteur (referentfa68@gmail.com).

En cas de danger immédiat, les pompiers peuvent intervenir.

Comment se protéger ?

Éviter les zones où des nids sont repérés, sensibiliser les enfants et inspecter régulièrement votre jardin, haies et massifs. Garder toujours une distance de sécurité d'au moins 15 mètres.

Comment réagir lors d'une attaque ?

Rester calme, éviter les mouvements brusques. Éloignez-vous rapidement le plus loin possible du nid, en évitant de rester groupé.

Que faire en cas de piqûre ?

Mettez-vous au repos. Laver la plaie à l'eau savonneuse. Si la piqûre a lieu sur la main, retirer montres, bagues ou bracelets. En cas de réaction sévère (difficulté à respirer, malaise, gonflement du visage, démangeaisons, nausées, ...), appelez immédiatement le 18.

Restons vigilants et mobilisés pour limiter la prolifération du frelon asiatique !

LES HIRONDELLES LES OBSERVER POUR MIEUX LES CONNAÎTRE

En mai, c'est le retour des hirondelles dans nos villages. Ce voyage de retour représente une distance qui peut dépasser les 10 000 km (Continent d'Afrique), avec pour seule ressource quelques grammes de graisse.

On peut dénombrer deux espèces de ces beaux oiseaux migrateurs qui viennent nicher dans nos bourgs : l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique.



L'hirondelle de fenêtre : reconnaissable par son dos, ses ailes et le dessus de la tête de couleur noir-bleuté. Son ventre et sa gorge sont quant à eux bien blancs. Elle est reconnaissable à son croupion blanc pur qui contraste avec le reste de son corps plus foncé. Elle niche à l'extérieur des bâtiments, en façade sous les débords de toit.

L'hirondelle rustique : légèrement plus grande que sa cousine, elle a du rouge au niveau de la gorge : c'est la première grosse différence. Son ventre est blanchâtre et le dessus de son corps est noir avec des reflets métalliques bleu/vert. Sa queue est terminée par deux filets qui forment un grand V : c'est la deuxième grosse différence ! Elle niche à l'intérieur des bâtiments, étables, granges, garages.



La reproduction des hirondelles

La femelle pond deux à trois couvées de 4 ou 5 œufs dont l'incubation est de 14-15 jours. Les petits s'envolent au bout de 19 à 21 jours.

Ces petits oiseaux migrateurs gardent un rôle essentiel dans l'écosystème car une hirondelle à elle seule attrape entre 800 et 1000 insectes par jour pour se nourrir. Pour trouver toute cette nourriture et donner à manger aux oisillons, les parents parcourent en moyenne 300 km par jour, et répètent ce voyage pendant trois semaines.

En septembre, les hirondelles se regroupent sur les fils électriques pour partir en groupe vers le sud.

INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine (anthropique), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'information préventive, un droit du citoyen

Informar les citoyens sur les risques naturels et technologiques est un droit fondamental. Cette information vise à leur faire connaître les dangers, les dommages potentiels, les mesures de prévention à adopter, ainsi que les dispositifs publics de protection et de secours. Elle est essentielle pour favoriser un comportement responsable face au risque.

Parmi les outils d'information préventive figurent des documents destinés aux citoyens, aux populations exposées et aux acteurs de la sécurité civile, tels que :

- le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, élaboré par le Préfet, qui recense les risques dans le département et les mesures prévues pour les limiter ;
- le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, à l'échelle communale.

Le DDRM inclut également la liste des communes concernées et les risques majeurs identifiés pour chacune.

➔ Il est consultable sur le site internet de la préfecture.

Le DICRIM est élaboré par la Commune. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la Commune et ses habitants.

➔ Il est consultable :

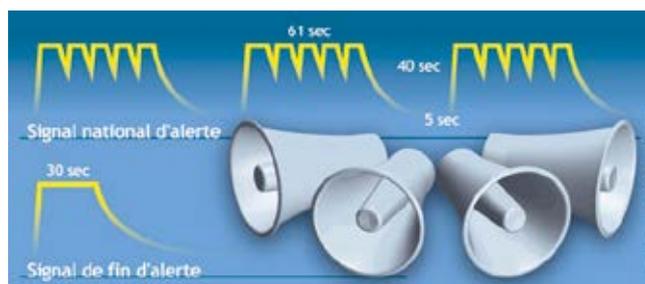
- en mairie
- sur le site internet de la Commune : uffheim.fr

L'alerte et l'information des populations

L'alerte des populations consiste à diffuser un signal destiné à avertir la population d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à son intégrité physique.

En cas d'événement majeur, vous serez prévenus par la sirène située sur le toit de la mairie. Le signal national d'alerte consiste en **trois cycles successifs d'une durée de 1min 41 secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé.**

Le signal national de fin d'alerte comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une **durée de 30 secondes.**



FR-Alert, c'est quoi ?

FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

Une fois activé, il informe les citoyens concernés sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et indique les actions et comportements à adopter pour se prémunir du danger ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de la menace.

FR-Alert est utilisé pour les cas d'urgence absolue, relevant de la sécurité civile ou de la sécurité publique, pour lesquels un danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes est imminent ou en cours. Son champ d'application concerne :

- les urgences absolues ainsi que les situations imminentes ou en cours faisant peser un risque léthal sur les populations ;
- les catastrophes majeures, qu'il s'agisse de sinistres ou d'accidents d'une particulière gravité, ou de menaces armées.

Pour recevoir les notifications de FR-Alert, il n'est pas nécessaire de s'inscrire ni de télécharger une application : le dispositif est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone d'alerte, grâce au réseau de télécommunication.

➔ Un site internet est dédié au dispositif FR-Alert : www.fr-alert.gouv.fr



Journée Citoyenne

Le 24 mai 2025 s'est tenue la journée citoyenne dans notre village.

Une soixantaine de personnes a répondu présent à cet évènement ; les enfants ont, comme l'année précédente, été nombreux.

Autour du café-croissant, les équipes ont été formées pour des ateliers de peinture, désherbage, nettoyage, ramassage de déchets, plantations, pose de bordures et réparations.

Cette journée a pour objectif de rendre la vie dans notre village encore plus agréable, en nous responsabilisant chacun et en montrant le bon exemple aux citoyens de demain : nos enfants.

Nous avons clôturé cette matinée de travail ensoleillée autour d'un convivial barbecue.

Merci à tous pour votre participation !



Constitution des équipes



Après l'effort, le réconfort



Atelier cimetière



Atelier nettoyage du ruisseau



Atelier plantation



Atelier place du Sabotier



Atelier désherbage



Atelier peinture



LE SYNDICAT D'ÉNERGIE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

Créé 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

Les missions de TEA

- ✓ Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- ✓ Vérifier que les contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés ;
- ✓ Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité ;
- ✓ Verser aux communes une partie large de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire ;
- ✓ Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux ;
- ✓ Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

Actualité 2024 de TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat ;
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF ;

- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques ;
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz » ;



LES RÈGLES DES NOUVEAUX ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM) UN USAGE ENCADRÉ POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Depuis le décret du 23 octobre 2019, modifié le 31 août 2023, les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes et hoverboards sont officiellement reconnus comme véhicules et soumis aux règles du code de la route. Une réglementation renforcée en août 2023 vise à sécuriser leur usage et protéger les piétons, notamment les plus vulnérables.

Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement responsable. En ville : **circulation obligatoire sur les pistes cyclables** et interdiction de rouler sur les trottoirs ; hors agglomération : accès limité aux voies vertes. L'usage est **réservé aux plus de 14 ans** et il est **interdit de transporter un passager** ou d'utiliser un téléphone en roulant.

L'assurance est **obligatoire**, y compris pour les engins en libre-service. Des dérogations permettent, sous conditions, la circulation sur les trottoirs ou certaines routes limitées à 80 km/h avec casque et feux allumés.

Les sanctions en cas de non-respect sont lourdes : **amendes jusqu'à 1 500 euros** pour les infractions les plus graves, notamment si l'engin dépasse la vitesse autorisée de 25 km/h.

L'objectif est d'encourager une conduite prudente et de garantir une meilleure cohabitation sur l'espace public.

➕ Information : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm>



FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE DANS NOTRE COMMUNE

ARRÊT DU TÉLÉPHONE PAR RÉSEAU CUIVRE ET FIN DE L'ADSL
AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2028

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

Vous avez peut-être encore recours au réseau cuivre pour :

- Votre connexion internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.
- Vos appels téléphoniques si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).
- Votre alarme, dispositif de téléassistance, et autres appareils reliés via des fils en cuivre.

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre facture ou votre contrat, ou prendre directement contact avec votre opérateur ou votre fournisseur de service.

Si vous êtes dans l'un des cas ci-contre, alors vous êtes concernés par la fermeture du réseau cuivre.

Si vous êtes déjà abonné à la fibre optique ou à toutes autres technologies (4G fixe, THD radio, satellite), alors vous n'êtes pas concernés.

Le bon réflexe : n'attendez pas le dernier moment pour passer à la fibre optique ! A l'approche de la fermeture, les opérateurs peuvent être très sollicités et le temps de raccordement peut être long. Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre logement. Il est important d'anticiper ces démarches !

Dates à retenir pour Uffheim :

- **A partir du 31 janvier 2026 :**
Plus de nouveaux abonnements via le réseau cuivre commercialisés.
- **Au plus tard le 31 janvier 2028 :**
Fermeture technique / coupure de l'ancien réseau cuivre.



Plan canicule

Information destinée aux personnes de plus de 70 ans.

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a institué un plan d'alerte et d'urgence.

En cas d'urgence, le Préfet mettra en œuvre ce plan. Pour ce faire, la Commune doit tenir un registre recensant les personnes les plus sensibles ou en difficulté et qui pourraient avoir besoin d'aide pendant la période de canicule.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez récupérer le questionnaire en mairie qui vous permettra de vous inscrire dans le registre de la Commune.

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

À compter du 1^{er} octobre 2025, il sera nécessaire d'être équipé d'un e-badge (un QR code sur son téléphone) ou d'une carte pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération qui seront alors fermées par des barrières.

Les habitants des 40 communes de Saint-Louis Agglomération devront s'inscrire en ligne ou via un formulaire papier pour obtenir leur e-badge ou leur carte.

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



À partir du 1^{er} octobre 2025, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération

Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :
03 89 70 22 60
E-mail : dechets-menagers@aggllo-saint-louis.fr

Le guide complet pour obtenir son badge est à consulter ici



Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

-> **✓ Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://aggllo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

-> **X Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.aggllo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

e-badge et carte : quelles différences ?

e-badge (QR code)



- ▶ Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- ▶ Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- ▶ Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- ▶ Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte



- ▶ Remise par courrier sous 1 mois
- ▶ Une seule carte par foyer
- ▶ En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, vous pourrez générer un e-badge et bénéficier de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS CONNAISSEZ-VOUS LES AVANTAGES DES DISPOSITIFS DE « LOCATION SOLIDAIRE » ?



Conventionner son logement, avec ou sans travaux

Vous souhaitez louer un (ou plusieurs) logement(s), en l'état ou après y avoir réalisé des travaux ?

En concluant une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), vous pouvez bénéficier :

- D'une réduction de votre impôt sur le revenu
- Et d'aides financières, notamment pour la réalisation des travaux.

En contrepartie, vous devez vous engager à louer votre(s) bien(s) pendant 6 ans :

- À un locataire dont les ressources financières ne dépassent pas les plafonds déterminés par l'Etat
- À un montant (pour le loyer initial) abordable, ne dépassant pas un plafond fixé par l'Etat.

A noter que vous avez la possibilité de choisir entre 3 niveaux de loyer et de ressources du locataire : intermédiaire, social et très social.

En pratique, plus le loyer et les revenus du locataire sont faibles, plus la réduction annuelle d'impôt sur le revenu, accordée dans le cadre du dispositif « Loc'Avantages », est élevée.

La démarche peut être faite en ligne ou par courrier, au plus tard 2 mois après la prise d'effet ou le renouvellement du bail.

Pour en savoir plus, consultez le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1351 ou renseignez-vous auprès de l'ADIL : www.adil68.org

Louer en toute sécurité grâce l'Intermédiation Locative

Les avantages fiscaux peuvent être augmentés et complétés par des primes, en cas de recours à une Intermédiation Locative.

Ce dispositif, garanti par l'Etat, permet de simplifier et sécuriser la relation entre le propriétaire et son locataire grâce à l'intervention d'un tiers social (Agence Immobilière à Vocation Sociale, association agréée...) pendant une durée de 3 ans minimum.

Le propriétaire peut choisir entre deux formes d'Intermédiation Locative :

- **La location/sous-location** : le propriétaire loue son bien à une association agréée par la préfecture. Cette dernière assure le paiement des loyers et des charges,

l'entretien courant et la remise en état du logement à la fin du bail. L'association sous-loue le logement à un ménage aux ressources modestes. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.

- **Le mandat de gestion** : le propriétaire fait appel à une Agence Immobilière Sociale qui le met en relation avec un locataire éligible au dispositif et établit le bail. L'agence se charge également de percevoir, pour le compte du propriétaire, le loyer et les charges. Elle peut aussi proposer une garantie de loyer et un accompagnement du locataire, en fonction des besoins.

En contrepartie, le propriétaire peut bénéficier de :

- La garantie VISALE (www.visale.fr/) (contre les impayés et dégradations) proposée par Action Logement Services
- Une déduction fiscale pouvant atteindre 65% des revenus locatifs
- Une gestion simplifiée de son bien
- L'entretien du logement et sa remise en état en cas de dégradation.

Les principaux acteurs du dispositif dans le Haut-Rhin sont :

L'ADIL68 : www.adil68.org/votre-adil/contacter-ladil
Infos et conseils : www.adil68.org/informations-logement/la-location-solidaire-dans-le-haut-rhin/

APPUISLOGE (Agence Immobilière à Vocation Sociale) : www.appuisloge.fr/qu-est-ce-l-impl

IMEOS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) : www.imeos.fr

Action Logement Services (Garantie VISALE) : www.visale.fr

L'Etat : www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/INTERMEDIATION-LOCATIVE

> dans le Haut-Rhin : www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/INTERMEDIATION-LOCATIVE

La CeA (délégataire des aides de l'ANAH) : www.alsace.eu/aides-et-services/habitat/vous-rencontrez-difficultes-avec-votre-logement-ou-souhaitez-faire-louer

Naissances

- Ezio Da-Silva, né le 30 novembre 2024
- Louka Ambiehl, né le 22 décembre 2024
- Aria Billard Mette, née le 27 février 2025

PACS

Fabien Hemmerlin et Margot Holtzheyer,
le 12 juin 2025

Nouveaux arrivants

du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} juin 2025

- Coralie Keller
- Seda et Murat Macit
et leurs enfants Ilyas et Eyyub
- Susanna Halilovic et Asmir Omerovic
et leurs enfants Aaron et Tahir
- César Serra

Décès

- Monsieur Robert Muller nous a quittés
le 5 janvier 2025 à l'âge de 84 ans
- Madame Yolande Gesiot nous a quittés
le 28 février 2025 à l'âge de 100 ans
- Madame Laurence Rapp nous a quittés
le 31 mars 2025 à l'âge de 54 ans
- Madame Véronique Goux nous a quittés
le 5 avril 2025 à l'âge de 50 ans

Les grands anniversaires 2025

Juillet

1	Jeannette Ginder	89 ans
1	Marie-Louise Rapp	89 ans
2	Colette Barth	75 ans
4	Alphonse Kohler	70 ans
7	Christiane Bihler	70 ans
11	Yvonne Brobst	79 ans
12	Chantal Meiller	70 ans
12	Roland Muller	79 ans
13	Bernard Krugler	80 ans
13	Louise Lohrengel	70 ans
14	Martina Muller	76 ans
17	Denise Léonie Keller	72 ans
18	Huguette Golly	75 ans
21	Jean-Marc Munsch	74 ans
24	Nicolle Ceroni	77 ans
24	Germaine Feyertag	89 ans
25	Jean-Pierre Muller	82 ans
27	Jacky Naessens	73 ans
28	Marie Gabrielle Goepfert	76 ans
28	André Schlienger	74 ans
31	Jean-Claude Goepfert	77 ans
31	Claude Hell	76 ans

Août

3	Gilbert Enderlin	72 ans
4	Serge Wettly	77 ans
11	François Weber	73 ans
15	Solange Berger	75 ans
15	Bernard Spittler	84 ans
24	Marie-Rose Goepfert	79 ans
26	Berthe Munck	99 ans
27	Jean-Benoît Blaise	71 ans
28	Monique Issner	72 ans
28	Roberto Ruzza	74 ans

29	Raymonde Baumann	82 ans
29	Michel Schindler	75 ans
30	Georges Herter	75 ans

Septembre

1	Marie Stutz	83 ans
1	Marc Wassner	77 ans
2	Jacques Chaffard	74 ans
3	Armand Muller	77 ans
10	Denise Keller	71 ans
13	Denise Meisterlin	95 ans
17	Christiane Peter	82 ans
19	Guy Berreur	78 ans
25	Jean-Luc Barthly	72 ans
28	Denise Weber	75 ans
30	Jean Hoog	85 ans

Octobre

1	Jeanne Jeanpierre	81 ans
1	Jean-Paul Peter	83 ans
2	Danielle Leiby	76 ans
7	Francine Reiter	75 ans
15	Simone Hollinger	79 ans
15	Adrienne Schmitt	75 ans
18	Aline Almy	73 ans
18	Laurent Christ	74 ans
18	Philippe Haaby	72 ans
18	Gilbert Riff	76 ans
19	Anne-Marie Runser	72 ans
22	Jean-Paul Leiby	82 ans
24	Marie-Thérèse Goepfert	85 ans
29	Monique Parès	75 ans
29	Marcel Stamm	80 ans

Novembre

9	Marie-Louise Almy	94 ans
---	-------------------	--------

Décembre

2	Anne-Marie Spittler	78 ans
5	Gérard Lohrengel	73 ans
6	Elie Rusch	84 ans
10	Lucien Besançon	74 ans
10	Jean-Pierre Parès	80 ans
14	Jean-Louis Bacher	80 ans
14	Jean-Pierre Wenzinger	75 ans
15	André Bubendorf	78 ans
15	Euphrosine Wieser	79 ans
16	Joëlle Risser	71 ans
21	Noël Meurlet	74 ans
30	Pierre Wolber	83 ans



Marie-Jeanne Fechting, 85 ans, le 29 janvier 2025



Prosper Brobst, 80 ans, le 7 mai 2025

Dr Wolf un dr Hund

Au 17^e siècle, Jean de La Fontaine a publié une série de fables. Entre autres, « Le Corbeau et le Renard » publié en dialecte en janvier. Et à présent, « Le Loup et le Chien » - un scénario presque inconnu - qui relate une rencontre originale entre les 2 canins. Cette scène plaisante m'a amené (encore), à rédiger le poème en dialecte. Il est vrai que le sort du chien a changé depuis l'époque. J'ai transcrit la morale « de la bonne vieille France du 17^e siècle » en une bouffonnerie alsacienne moderne.

Pour le chien : « que vive la laisse ! » ... Pour le loup : « que vive la liberté ! » ...



Hou - hou - hou - hou ⁽¹⁾

A Wolf, a Lätte mit Hütt un Knoche ⁽²⁾
 Hät sich dert, bi dr Nussmehl' verloffte
 Beegnet a Schäferhund im Fald
 A Koloss, a Ussnahm uff dara Walt
 „Verklemmi, da Schäffer mit sina Dätze
 Un mit'm Gebiss, kènnt eim verkratze!“
 Dr Wolf benimmt sich ganz bescheide
 Ar müess, bi Güscht, s' Düell vermeide
 Ar düet im Hund so natt flattiere
 Un fér sini Gestalt, schén gratuliere
 Dr Schäffer „Hektor“ da meint sofort
 „Ich ghéhr zu dr Haute Volée vom Ort“
 „Wolf“, dü kennsch s'dicka Labe fiere
 Bi „Bessera Litt“, dini Chance probiere
 Ebig müesch uff dar' Walt scho süeche
 Gé passe dert, hinter Eich' un Bueche
 Was soll schliesslig euer Schicksal warde
 Vom Opfer träume, vor Hunger starbe ! ...

Dr Wolf düet scho àn's Glick dràdanke
 „Was kàt denn mir, di Meischer schanke ?“

Dr Hund meint : „da müesch'na serviere
 Ar wird dich striche un o'no flattiere
 Battler un d'Schelma müesch du jàge
 Die kàt dr Meischer nèt vertràge
 Blibscht ihm trei, bi Schritt un Tritt
 No kriegsch dü àlles wàs da witt
 Z'Frasse bikumsch dü vellig gnüe
 Un d'Süffe o noch so viel derzue
 Poulet Storze! ... Un dàs d's weisch :
 Am Sundig git's àls Hèmmelfleisch ! ...“

Dr Wolf isch uffra Himmel's Scène
 S'fliesse ihm, a Paar grossi Träne

Plétzlig erblickt'r, a Kette, zwichedurre
 Am Hàs bim Hund win'a seltsàmi Spure
 Wàs isch dàs? - Eh nix... weisch mir Hunde
 Mir sin, wie will'i sage... meistens abunde
 WAS ?... ABUNDE ?.....⁽³⁾
 No rennsch nit wo da witt ?...
 Ich bi meistens abunde, das stèhrt mé nit !

Kollosaal düet sich dr Wolf dra stére
 Ich blieb jo frei, ich düe mich wehre
 Ich will kei Storze, vo keiner Sorte
 Frisch dini Poulets for dinra Porte

Dü Keschtleratti ich müess dir's brichte
 Uff die Hèmmelfleisch düen'ich verzichte
 Un wenn'i mi müess, im Chalme verstecke ! ...
 Un wenn mich d'Jäger dien verschrecke ! ...

FREIHEIT !... FREIHEIT !... So witt mir kenne ! ...
 Dr Wolf häut ab... un düet immer no renne ! ...⁽⁴⁾

(1) Phonétiquement un hou par village à Sierentz-Hochkirch

(2) « Une planche, maigre, avec rien que les os et la peau »

(3) Le tollé du loup : c'est le mot-clé de la fable.

(4) Le loup s'enfuit... et court encore ! ...



*Bel été et
bonnes vacances !*

Dates à retenir en 2025

- **6 juillet** : Ouverture de la Casemate
- **11 juillet** : Fête tricolore organisée par le FCU
- **11 au 14 juillet** : Reconstitution militaire à la Casemate
- **1^{er} au 4 août** : Renouveau du serment de jumelage avec Bourriot-Bergonce
- **3 août** : Ouverture de la Casemate
- **7 septembre** : Ouverture de la Casemate
- **13 septembre** : Pump'Uff organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Uffheim
- **23 septembre** : Don de sang
- **20 et 21 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine – Ouverture de la Casemate et du Musée
- **28 septembre** : Choucroute de la Paroisse
- **18 octobre** : Soirée organisée par le FCU
- **9 novembre** : Carpes Frites de la Musique
- **16 novembre** : Commémoration de l'Armistice
- **22 novembre** : Concert annuel de la Musique
- **30 novembre** : Marché aux Puces organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Uffheim
- **14 décembre** : Fête de Noël des Aînés

Mairie

23 rue du 20 Novembre - 68510 UFFHEIM - Tél. 03 89 81 51 42

Ouvert le lundi de 13h à 19h, le mardi et le jeudi de 13h à 18h

mairie.uffheim@mairie-uffheim.fr

www.uffheim.fr